



"Devoirs faits", une solution pour accompagner les collégiens en difficulté



"Devoir faits" permet aux élèves de gagner en autonomie et de renforcer leurs connaissances. // © Adobe Stock/andreaobzerova

Boîte à outils

Par Clément Rocher, publié le 29 Janvier 2021

3 min

Mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, ce dispositif gratuit vise à lutter contre le décrochage scolaire au sein des collèges en offrant aux élèves un un temps d'études dédié à la réalisation des devoirs.

Avez-vous besoin d'aide pour vos devoirs ? Plusieurs établissements scolaires proposent des initiatives afin de lutter contre le décrochage scolaire. Le ministère de



L'Éducation nationale a notamment mis en place le dispositif "Devoirs Faits" à destination de tous les collèges de France.

Étendu aux établissements situés en Outre-mer depuis la rentrée 2019, ce programme a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de leur réussite.

Un accompagnement personnalisé

Les collégiens, sur la base du volontariat, se réunissent dans l'établissement en dehors des heures de classe pour bénéficier d'un temps d'études dédié à la réalisation des devoirs demandés par les professeurs, pendant la pause du midi ou bien en fin de journée.

Ce suivi, entièrement gratuit pour les familles, est assuré par des professeurs. Il permet notamment aux élèves de gagner en autonomie dans leur travail personnel et de renforcer leurs connaissances. Le collégien avance à son rythme en fonction de ses besoins pendant que le professeur garde un œil sur sa progression.

"Les élèves doivent être volontaires. Nous aidons quatre à cinq élèves par classe pendant une heure par semaine, explique Caroline Blaineau, professeure agrégée d'espagnol au collège Antoine de Saint-Exupéry de Brioux-sur-Boutonne (79). Ce sont des élèves qui ont besoin d'éclaircissements sur certains points et d'être accompagnés."

Une classe virtuelle après les cours

Depuis quelques mois, à cause de la crise sanitaire, le dispositif a été décliné en version numérique avec le dispositif "E-Devoirs Faits".

Après la journée de cours, l'élève se connecte à son domicile et échange avec son professeur depuis un ordinateur ou une tablette. Un avantage pour les élèves résidant en zone rurale et qui dépendent des transports scolaires pour rentrer chez eux.

Lire aussi

